



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2021**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE - Maire

Membres présents : MMES Cyrielle BRUN, Marie-Anne DAVID, Sylvie EL KHOUTABI, Léontina GARNIER, Estelle GAUTHIER, Catherine MAST, Karima RABEHI, Annie THRONNER, Marie-Laure TSAN, Sandrine WICART,
MM. Xavier BENSSOUSSEN, Vincent BOURDEAUDUCQ, Benoît DEBEAULIEU, Alain DUZ, Jean-Marc JEANDEMANGE, Franck LEGRAND, Claude MINCHELLA, Joan PAREILH-PEYROU, Mathieu ROMANIN, Franck SORBARA, Denis VIAL,
formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : Mme Patricia ZOPPI (pouvoir à Léontina GARNIER) et M. Stéphane MAILLIER (pouvoir à Franck SORBARA)

Mme Sylvie EL KHOUTABI a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00.

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 15 février 2021 :

Estelle GAUTHIER dit que l'une de ses interventions concernant la rémunération du prestataire chargé de distribuer le bulletin communal n'apparaît pas au compte rendu : suite à la question de Xavier BENSSOUSSEN concernant le montant de cette rémunération, il a été répondu « 200 € et 50 € par document complémentaire à distribuer ». Estelle GAUTHIER avait alors relevé que ce montant avait diminué par rapport à ce qui avait été annoncé précédemment. Monsieur le Maire dit qu'il prend note de la remarque et soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

19h25 : après présentation des trois comptes administratifs au Conseil Municipal, le Maire quitte la salle et Franck SORBARA les soumet à la discussion puis au vote.

Présents : 20

Votants : 22

1) Budget principal – Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif 2020, dressé par Jean-Marc JEANDEMANGE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour et 2 abstentions),

LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2020 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Résultats 2019	+ 1 169 379.35	+ 459 483.99	+ 1 628 863.34
Affectation 2019 au 1068	+ 459 483.99		+ 459 483.99
Report	+ 1 169 379.35	0.00	+ 1 169 379.35
Recettes année 2020	+ 907 476.90	+ 2 102 021.25	+ 3 009 498.15
Dépenses année 2020	+ 478 934.02	+ 1 684 650.73	+ 2 163 584.75
Résultats de l'exercice	+ 428 542.88	+ 417 370.52	+ 845 913.40
Résultats de clôture	+ 1 597 922.33	+ 417 370.52	+ 2 015 292.85

Section d'investissement : 58 596.38 € sont enregistrés en restes-à-réaliser en dépenses ;

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2) Budget annexe assainissement collectif – Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif 2020, dressé par Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour et 2 abstentions),

LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2020 du budget du Service Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	ENSEMBLE
Résultats 2019	+ 489 318.58	+ 98 130.06	+ 587 448.64
Affectation 2019 au 1068	+ 98 130.06		+ 98 130.06
Report	+ 489 318.58		+ 489 318.58
Recettes année 2020	303 678.46	151 160.57	454 839.03
Dépenses année 2020	296 286.44	90 877.40	387 163.84
Résultats de l'exercice	+ 7 392.02	+ 60 283.17	+ 67 675.19
Résultats de clôture	+ 496 710.60	+ 60 283.17	+ 556 993.77

Section d'investissement : 164 598.00 € sont enregistrés en restes-à-réaliser en recettes et 609 262.05 € sont enregistrés en restes-à-réaliser en dépenses.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3) Budget annexe ZAC des Maladières – Approbation du compte administratif 2020

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif 2020, dressé par Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice écoulé,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour et 2 abstentions),

LUI DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2020 du budget ZAC des Maladières, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Résultats 2019	- 42 505.67	+ 595 591.50	+ 553 085.83
Affectation 2019 au 1068			
Report	- 42 505.67	+ 595 591.50	+ 553 085.83
Recettes année 2020	42 505.67	146 914.17	189 419.84
Dépenses année 2020	42 505.67	742 505.67	785 011.34
Résultats de l'exercice	0.00	- 595 591.50	- 595 591.50
Résultats de clôture	- 42 505.67	0.00	- 42 505.67

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

19h30 : le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Présents : 21

Votants : 23

4) **Budget principal et budgets annexes (assainissement collectif et ZAC des Maladières) – Approbation des comptes de gestion 2020**

Monsieur Franck SORBARA présente les comptes de gestion relatifs à l'exécution budgétaire de l'exercice 2020 du Budget Principal, ainsi que des deux budgets annexes « Assainissement collectif » et « ZAC des Maladières », transmis par le receveur municipal.

Il indique que les comptes de gestion 2020 présentés par le receveur municipal font apparaître des résultats identiques à ceux des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes « ZAC des Maladières » et « Assainissement collectif »,

Après s'être assuré que le receveur a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, de tous les titres de recette émis, qu'il a procédé à toutes les opérations de solde,

Considérant que les écritures du comptable sont conformes à celles de l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2020 du Budget Principal présenté par le receveur municipal ;

APPROUVE le compte de gestion 2020 du Budget annexe « assainissement collectif » présenté par le receveur municipal ;

APPROUVE le compte de gestion 2020 du Budget annexe « ZAC des Maladières » présenté par le receveur municipal.

5) **Budget principal – Affectation du résultat 2020**

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

CONSTATE que le Compte Administratif du budget Principal de l'année 2019 présente :

- ✓ Un excédent de fonctionnement de clôture pour : **417 370.52 €**
- ✓ Un excédent d'investissement de clôture pour : **1 597 922.33 €**
- ✓ Des RAR en dépenses d'investissement d'un montant de : **58 596.38 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020 comme suit :

✓ 417 370.52 € au compte 1068 en recettes de la section d'investissement.

6) Budget annexe assainissement collectif – Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

CONSTATE que le Compte Administratif du budget assainissement collectif de l'année 2020 présente :

✓ Un excédent d'exploitation de clôture pour :	60 283.17 €
✓ Un excédent d'investissement de clôture pour :	496 710.60 €
✓ Des RAR en recettes d'investissement d'un montant de :	164 598.00 €
✓ Des RAR en dépenses d'investissement d'un montant de :	609 262.05 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2020 comme suit :

✓ 60 283.17 € au compte 1068 en recettes d'Investissement.

7) Budget annexe ZAC des Maladières – Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

STATUE sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe « ZAC des Maladières » ;

CONSTATE que le Compte Administratif du budget annexe ZAC des Maladières de l'année 2020 présente :

✓ Un résultat de fonctionnement de clôture pour :	0.00 €
✓ Un déficit d'investissement de clôture pour :	42 505.67 €

DECIDE d'affecter les résultats de l'année 2020 comme suit :

✓ 42 505.67 € au compte 001 « déficit d'exécution d'investissement ».

8) Vote des taux d'imposition pour l'année 2021

Monsieur Franck SORBARA explique au Conseil Municipal que depuis 2016 les taux communaux des taxes locales sont les suivants :

✚ Taxe d'Habitation	8.75 %
✚ Taxe Foncière sur les propriétés bâties	12.13 %
✚ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	30.15 %

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux communaux pour 2021 en prenant en compte d'une part la suppression de la taxe d'habitation et d'autre part le transfert à la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, par l'addition des taux 2020 de la commune (12.13%) et du département (13.97%), mais de ne pas appliquer d'autres augmentations.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour et 2 abstentions),

DECIDE de fixer pour l'année 2021 les taux d'imposition des deux taxes locales de la manière suivante :

✚ Taxe Foncière sur les propriétés bâties	26.10 %
✚ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	30.15 %

Débat et questions : Marie-Anne DAVID demande si les contribuables vont payer plus du fait de l'augmentation du taux. Franck SORBARA répond par la négative : l'augmentation du taux correspond au transfert à la commune de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui étaient perçue par le Département. Benoît DEBEAULIEU demande pourquoi cette délibération ne parle pas du taux de la contribution foncière des entreprises. Sabine LAURENCIN répond que cette taxe n'est pas perçue par la commune, mais par la communauté de communes. Xavier BENSSOUSSEN demande si la commune va être sur ou sous-compensée du fait de l'application de la réforme de la taxe d'habitation. Sabine LAURENCIN

répond que la commune aurait été gagnante à l'issue de cette réforme, mais que la recette supplémentaire ne lui reviendra pas. L'Etat la gardera pour compenser les communes perdantes.

9) Budget principal – Budget primitif de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour et 2 voix contre),

VOTE le Budget principal primitif pour l'exercice 2021 qui s'établit de la façon suivante, chaque section étant équilibrée en dépenses et en recettes :

✚ Section de Fonctionnement :	2 031 820.00€
✚ Section d'Investissement :	2 481 497.75 €

compte-tenu d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement d'un montant de 295 000.00 €.

Débat et questions : Xavier BENSSOUSSEN demande à quoi correspond la recette de produits de cession. Sabine LAURENCIN répond que deux cessions de terrains (un dans la zone d'activité du Blanchon et l'autre au bout de la rue du Vernay) avaient été approuvées par le Conseil Municipal début 2020, mais que les ventes n'avaient pas pu être signées chez le notaire avant le 31 décembre. La recette est donc reportée sur le budget 2021.

10) Budget annexe Assainissement collectif – Budget primitif de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour et 2 abstentions),

VOTE le Budget annexe « Assainissement collectif » primitif pour l'exercice 2021 qui s'établit de la façon suivante, chaque section étant équilibrée en dépenses et en recettes :

✚ Section d'Exploitation:	162 792.74 €
✚ Section d'Investissement :	1 083 497.67 €

compte-tenu d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'Investissement d'un montant de 35 000.00 €.

Débat et questions : Benoît DEBEAULIEU demande ce que signifie l'expression « immobilisations en cours ». Franck SORBARA répond que cela correspond aux gros travaux d'investissement qui sont susceptibles d'être réalisés sur plusieurs exercices comptables. Sabine LAURENCIN précise que les travaux d'assainissement au Blanchon et que les études concernant la STEP sont inscrits au chapitre 23. Par contre, les travaux de la STEP et du bassin de stockage-restitution seront inscrits à l'opération 9001. Ils n'apparaissent pas encore dans leur intégralité, car leur montant n'est pas encore connu précisément. Le budget devra donc être modifié en cours d'année.

11) Budget annexe ZAC des Maladières – Budget primitif de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Franck SORBARA,

Après en avoir délibéré, à la majorité (21 voix pour et 2 abstentions),

VOTE le Budget annexe « ZAC des Maladières » primitif pour l'exercice 2021 qui s'établit de la façon suivante :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	772 505.67 €	772 505.67 €
Section d'investissement	90 011.34 €	90 011.34 €

Débat et questions : Annie THRONNER demande comment seront financés les panneaux solaires que l'on envisage d'installer dans la zone. Monsieur le Maire répond que ce ne sera pas financé sur ce budget. C'est un

projet qui fera l'objet d'une autre discussion. Xavier BENSSOUSSEN demande à quoi correspondent les 25 000 € de subvention du budget principal. Franck SORBARA répond que même si la sortie du traité de concession est en train de se négocier avec la SEMCODA et que les perspectives sont plutôt positives, la commune envisage de constituer progressivement une nouvelle provision pour risque, après que les 700 000 € déjà provisionnés aient été remboursés. Monsieur le Maire ajoute que si la sortie du traité de concession se déroule comme nous l'envisageons, cette seconde provision deviendra inutile et les sommes mises de côté reviendront à la commune. Il précise que les 700 000 € qui ont été évoqués correspondent à une participation versée à la commune par la SEMCODA dans le cadre du traité de concession d'aménagement pour contribuer au financement d'équipements publics dans la ZAC (principalement l'école). Ces équipements publics ne pouvant être construits du fait de l'inondabilité de la zone, la commune doit rembourser cette participation.

12) Station d'épuration et bassin de stockage-restitution – Mission de coordination sécurité et protection de la santé et contrôle technique

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un bassin de stockage-restitution, la commune doit désigner un coordinateur SPS et un contrôleur technique.

Un cahier des charges a été établi par notre maître d'œuvre et une mise en concurrence lancée le 18 février 2021. La date limite de remise des offres a été fixée au 17 mars 2021.

Le marché comprend deux lots : le lot n°1 pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) et le lot n°2 pour le contrôleur technique.

Le maître d'œuvre a besoin de disposer des services du contrôleur technique au plus tôt, pour pouvoir avancer sur l'élaboration du projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour l'attribution de ce marché, les crédits étant inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de collectivité territoriale, notamment son article L2122-22 4°),

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE DELEGATION au Maire pour passer et exécuter le marché relatif à aux missions d'une part de coordination sécurité et protection et la santé et d'autre part de contrôle technique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration et d'un bassin de stockage-restitution, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Débat et questions : Xavier BENSSOUSSEN demande à combien sont estimés ces marchés. Sabine LAURENCIN répond qu'ils ont été estimés au total à 40 000 € HT (pour les deux prestations). Denis VIAL demande si le coordonnateur SPS va suivre la totalité des travaux. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et ajoute qu'il devra aussi rédiger le PGC (= plan général de coordination). Catherine MAST demande si les offres remises sont conformes aux estimations. Monsieur le Maire répond que la plupart sont inférieures aux prévisions. Il souhaite cependant négocier avec certains candidats qui ont proposé des prix bas, mais avec des offres techniques moyennes.

13) Bâtiment de la Mairie – Installation d'une climatisation au secrétariat

Monsieur Alain DUZ explique au Conseil Municipal que sa commission souhaite faire installer au secrétariat de mairie, un dispositif de climatisation. En effet, ces pièces, principalement exposées au sud, sont surchauffées en été.

Deux entreprises ont été consultées : l'entreprise Cuny professionnel et l'entreprise Nacia.

L'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix est celle de l'entreprise Cuny professionnel qui se monte à 23 503.20 € HT, soit 28 203.84 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Alain DUZ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'offre de l'entreprise Cuny professionnel se montant à 23 503.20 € HT, soit 28 203.84 € TTC, pour l'installation d'un système de climatisation au secrétariat de mairie ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Débat et questions : Alain DUZ explique que les bureaux du secrétariat sont exposés au sud et qu'il y fait très chaud en période estivale. L'installation de cette climatisation permettra d'améliorer le confort et l'hygiène pour le personnel qui y travaille. Il s'agira d'une climatisation réversible qui, l'hiver, viendra en complément du chauffage au gaz. L'économie de gaz qui sera générée devrait être visible sur les factures de 2022. Elle devrait être d'autant plus importante que nous avons fait calorifuger les conduites. Estelle GAUTHIER demande si le reste du bâtiment reste chauffé au gaz. Alain DUZ répond que nous gardons le gaz de partout, mais que dans les bureaux, il viendra en secours. Denis VIAL demande si nous avons demandé un contrat de maintenance à l'entreprise Cuny. Alain DUZ répond que cela n'a pas encore été fait, mais qu'il y en aura effectivement un. Catherine MAST dit que ce genre de projet pourrait peut-être bénéficier de subventions de l'ADEME. Alain DUZ dit qu'il n'a pas encore cherché de subventions, mais qu'il regardera. Catherine MAST dit que l'ALEC 01 pourrait le renseigner. Marie-Anne DAVID dit qu'il faut penser à demander les aides avant de réaliser les travaux. Monsieur le Maire dit que si le Conseil Municipal est d'accord avec ce projet, la commune pourra aller chercher des subventions.

14) Bâtiment de la Mairie – Achat d'une borne électronique d'affichage légal

Madame Karima RABEHI explique au Conseil Municipal que sa commission souhaite mettre en place une borne électronique pour l'affichage légal qui remplacerait les panneaux d'affichage traditionnels situé dans le hall de la mairie et contre le mur à l'extérieur. Ces derniers ne permettent en effet pas d'afficher dans de bonnes conditions (durée d'affichage, lisibilité, facilité d'accès) l'ensemble des documents qui doivent être mis à la disposition du public à la porte de la mairie.

Deux offres ont été reçues : celle de l'entreprise A2Display pour un montant de 10 170 € HT, soit 12 204.00 € TTC et celle de l'entreprise Digilor, dont l'offre se monte à 11 805 € HT, soit 14 166.00 € TTC. L'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix est celle de l'entreprise A2Display. A cela s'ajoutera le coût des raccordements électrique et informatique de l'équipement (entreprise Canale pour 830 € HT, soit 996 € TTC) et la construction d'une dalle béton par le service technique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame Karima RABEHI,
Après en avoir délibéré, à la majorité (19 voix pour et 4 abstentions),

APPROUVE l'offre de l'entreprise A2Display d'un montant de de 10 170 € HT, soit 12 204.00 € TTC, pour l'achat et l'installation d'une borne électronique d'affichage légal ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 ;

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Rhône-Alpes-Auvergne ou de tout autre organisme.

Débat et questions : Annie THRONNER demande si cette borne sera réellement facile à utiliser par tous. Karima RABEHI dit qu'il s'agira d'une interface tactile, avec les icônes facilement compréhensibles, sur lesquelles il suffira d'appuyer pour accéder au contenu. Marie-Anne DAVID demande si d'autres communes sont équipées. Karima RABEHI répond par l'affirmative : nous sommes allés voir le fonctionnement de l'une de ces bornes à Treffort-Cuisiat. Marie-Anne DAVID demande si d'autres communes de la communauté de communes ont des projets similaires, ce qui permettrait de procéder à un achat groupé. Elle demande, en outre, si nous ne pourrions pas utiliser le site internet de la mairie pour diffuser ce type d'informations. Karima RABEHI dit que les élus et le personnel de la mairie de Treffort sont très satisfaits de cet équipement qui leur fait gagner du temps. La population l'apprécie également. Monsieur le Maire ajoute qu'il a découvert ce type de borne dans une commune des Vosges. Il avait alors rencontré des élus et du personnel qui en étaient enchantés. Les habitants avec lesquels il en avait discuté, disent que cette borne rend les informations plus

accessibles. Dans notre communauté de communes, nous sommes les premiers à investir dans ce type d'outil. Il précise enfin que la commune va solliciter une subvention auprès de la Région et que celle-ci pourrait atteindre 50% du coût de l'investissement. Mathieu ROMANIN dit que la communauté de communes envisage d'installer ce genre de bornes dans certaines communes. Sabine LAURENCIN dit que la borne vise à remplacer l'affichage légal qui se fait sous forme papier. Nous avons l'obligation de le faire à la porte de la mairie. Le site internet ne peut donc pas s'y substituer. Catherine MAST demande s'il y aura un contrat de maintenance. Karima RABEHI répond par l'affirmative : il se montera à 35 € par mois et comprendra des prestations de maintenance préventive et curative. Catherine MAST demande si l'entreprise sera réactive au cas où la borne tombe en panne. Karima RABEHI répond qu'une grande partie des opérations de maintenance pourra être gérée à distance. A priori, le matériel est fiable et il est protégé contre les dégradations. Monsieur le Maire dit qu'en secours, la commune pourra toujours revenir à l'affichage papier, même si dans l'intervalle, nous pensons utiliser les panneaux pour afficher en particulier les informations associatives. Il précise que le projet de la communauté de communes concerne l'affichage d'informations touristiques. Benoît DEBEAULIEU dit que nous pourrions avoir des subventions au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire et qu'il faut se renseigner auprès de la Préfecture. Franck LEGRAND dit que l'emplacement de la borne a été étudiée avec soin et que l'emplacement choisi (à gauche de la porte principale de la mairie) semble être le meilleur : il est à la fois sur un lieu de passage des piétons et éloigné de la circulation des véhicules pour éviter les collisions. Marie-Anne DAVID demande si le personnel et les usagers seront formés. Monsieur le Maire dit qu'une formation du personnel est prévue et que, si besoins, les usagers pourront se renseigner auprès du secrétariat. Karima RABEHI dit que c'est la commune qui déterminera l'organisation des informations et qui choisira des icônes parlantes pour le plus grand nombre. Sandrine WICART demande quand elle sera installée. Monsieur le Maire répond que l'installation sera programmée si le conseil donne son accord. Sandrine WICART dit que s'agissant d'une borne tactile, elle pourrait contribuer au risque de diffusion de l'épidémie de Covid-19. Monsieur le Maire répond que si nous devons prévoir quelque chose, nous mettrons à disposition une borne de gel désinfectant. Karima RABEHI ajoute que la société A2Display propose d'accéder au contenu de la borne via une application sur smartphone. Franck LEGRAND dit que cette borne est un outil et que la commission devra travailler sur son contenu. En outre elle constituera un nouveau support de communication, en plus du site internet, d'Illiwap, du bulletin et du panneau d'affichage. Karima RABEHI dit qu'elle sera d'abord utilisée pour l'affichage légal et qu'ensuite son usage pourra être développé en fonction des besoins. Nous voulons éviter de multiplier les supports et le temps à consacrer pour les mettre à jour, mais si besoin, l'usage de la borne pourra évoluer. Estelle GAUTHIER ne comprend pas quel est l'apport de cette borne par rapport au site internet. Karima RABEHI répond qu'elle remplacera les différents panneaux d'affichage papier pour permettre à la commune de remplir correctement ses obligations d'affichage légal.

15) Service technique – Installation d'un palan

Monsieur Alain DUZ explique au Conseil Municipal que sa commission souhaite faire installer au service technique, un palan électrique. Il viendrait en remplacement du palan manuel existant (matériel récupéré dans un bâtiment avant démolition) qui, suite au contrôle technique obligatoire, est apparu non-conforme.

Une seule entreprise a pu présenter un devis correspondant à nos attentes. Il s'agit de Maintenance Levage Service dont l'offre se monte à 12 546.00 € HT, soit 15 055.20 € TTC, auxquels s'ajoutent les frais de raccordement électriques pour 521.00 € HT, soit 625.20 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport de Monsieur Alain DUZ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'offre de l'entreprise Maintenance Levage Service se montant à 12 546.00 € HT, soit 15 055.20 € TTC, pour l'installation d'un palan électrique au service technique, auxquels s'ajoutent les frais de raccordement électriques pour 521.00 € HT, soit 625.20 € TTC ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Débat et questions : Catherine MAST demande pourquoi nous n'avons pas de second devis. Alain DUZ répond qu'il a cherché d'autres entreprises, mais que la seconde qu'il avait trouvée est en réalité une filiale de la première. Il n'en a pas trouvé d'autres à proximité, mais n'a pas voulu chercher trop loin plus, car il veut qu'elle puisse intervenir rapidement en cas de besoins de maintenance. Monsieur le Maire souligne que ce qui

coûte le plus cher, ce n'est pas le palan, mais la construction du portique qui servira de support. Alain DUZ précise qu'il faudra démonter l'IPN actuel car il n'est pas aux normes. Catherine MAST demande pourquoi ne pas le garder. Alain DUZ répond que nous n'aurons pas la place de mettre les deux et qu'en plus il ne pourra pas être utilisé pour autre chose, d'autant qu'il est posé sur des poutres en bois. Benoît DEBEAULIEU dit que nous pourrions avoir une aide au titre de la réserve parlementaire. Monsieur le Maire répond que c'est possible, mais qu'elles sont difficiles à obtenir. Quoi qu'il en soit, si nous pouvons obtenir des subventions, nous le ferons.

16) Service technique – Achat d'un microtracteur

Monsieur Alain DUZ explique au Conseil Municipal que sa commission souhaite remplacer le microtracteur de marque Kubota du service technique

Trois offres ont été reçues dont deux d'une même entreprise pour des engins de marque différente. L'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix est celle de l'entreprise Garry Bresse moteurs d'un montant de 22 489.30 € HT, soit 26 987.16 € TTC, pour un tracteur Kubota, diesel, trois cylindres, 26 chevaux, 4 roues motrices, cabine climatisée et chauffée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir cette offre.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport de Monsieur Alain DUZ,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'offre de l'entreprise Garry Bresse moteurs d'un montant de 22 489.30 € HT, soit 26 987.16 € TTC, pour un tracteur Kubota, diesel, trois cylindres, 26 chevaux, 4 roues motrices, cabine climatisée et chauffée ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021.

Débat et questions : Denis VIAL demande si l'entreprise a fait une offre de reprise de l'ancien matériel. Alain DUZ répond qu'elle se monte à 1 250 €, mais que nous réfléchissons encore pour voir qui nous le reprendrait. Annie THRONNER dit que nous pourrions le vendre directement. Alain DUZ répond qu'il est conseillé de passer par une entreprise de manière à éviter les problèmes de garantie. Marie-Anne DAVID demande si nous avons envisagé de passer par un achat groupé, qui permettrait d'obtenir un meilleur prix. Monsieur le Maire répond qu'il y a eu des tentatives de mutualisation dans le passé au sein de la communauté de communes, mais que les résultats n'ont pas été concluants. Il est favorable à la mutualisation pour certains matériels, par exemple pour l'achat d'une nacelle en commun entre les communes, car chacune peut en avoir besoin ponctuellement au cours de l'année. C'est un point à discuter au sein de la communauté de communes, mais pour l'instant, ce n'est pas à l'ordre du jour. Alain DUZ dit que dans le monde agricole, les CUMA remplissent ce genre de fonction.

17) Canoé l'Esquimaude – Convention d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, depuis de nombreuses années, la commune accueille sur l'un de ses terrains (la parcelle cadastrée section AL numéro 167), en bord de rivière, une activité de location de canoés.

Les articles L2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, pose le principe qu'une collectivité qui accorde un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique doit organiser une procédure préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

La convention d'occupation du domaine public serait conclue pour une durée de 6 ans, moyennant une redevance annuelle de 4 300 €, la période d'occupation étant fixée du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.

La commune a organisé une procédure d'appel à candidature du 16 février au 17 mars 2021.

Un dossier de candidature a été reçu en mairie, déposé par l'entreprise Canoé l'Esquimaude.

Après examen, il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette candidature.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE l'autorisation d'occupation du domaine public à l'entreprise Canoé l'Esquimaude pour l'exploitation d'une activité de location de canoés sur la rivière d'Ain, pour une durée de 6 ans, moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'un montant de 4 300 € ;

CHARGE le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public communal.

Débat et questions : Mathieu ROMANIN demande si la redevance a augmenté ou diminué par rapport au précédent contrat. Sabine LAURENCIN répond qu'il y a eu une légère augmentation, lié à l'évolution des indices. Alain DUZ dit qu'il faudra sensibiliser les clients au respect des règles de stationnement. Xavier BENSSOUSSEN demande s'il y a des conditions particulières imposées au concessionnaire. Monsieur le Maire dit que la convention est ordinaire et ne comporte pas de clauses inhabituelles.

Compte-rendu de l'utilisation des délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire donne la liste des devis qu'il a validés depuis le précédent Conseil Municipal.

Questions diverses

- ✚ Elections départementales et régionales des 13 et 20 juin : Monsieur le Maire demande à chacun de réserver ces deux dimanches pour tenir les bureaux de vote. Sandrine WICART dit qu'elle va être absente tout le mois de juin.
- ✚ Bâtiment de la douane : Franck LEGRAND demande s'il y a des avancées. Monsieur le Maire dit qu'il attend l'évaluation des Domaines et qu'ensuite il lancera la recherche d'un acheteur.
- ✚ Problème des masques abandonnés dans la rue : Franck LEGRAND dit qu'il a constaté que beaucoup de masques traînent dans la rue, notamment vers le collège. Monsieur le Maire dit qu'il a en discuté ce matin avec le service technique. Nous allons ajouter une poubelle vers le collège et voir avec la Principale si elle ne peut pas faire un peu de sensibilisation auprès des élèves. Franck LEGRAND dit qu'il est difficile de demander aux gens de jeter leurs masques à la poubelle, s'il n'y en a pas. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que ce n'est pas une excuse pour les jeter par terre. Monsieur le Maire ajoute que nous ne pouvons pas non plus installer des poubelles tous les deux mètres. Vincent BOURDEAUDUCQ dit que parfois les masques sont déposés dans les poubelles, mais s'envolent.
- ✚ Carrossier-peintre de la rue Louise de Savoie : Marie-Anne DAVID demande si son activité est autorisée ou pas, car il y a des habitations à côté et que cela cause des nuisances. Elle précise que cette carrosserie peinture ne semble pas aux normes, en particulier en matière d'environnement. En outre, au-delà des nuisances que cela entraîne et sachant qu'il n'y a pas de cabine de peinture, les émissions des composés volatiles des peintures et solvants se font directement dans l'atmosphère, et les rejets liquides suite aux peintures réalisées partent au réseau d'assainissement collectif. Elle dit que ce fonctionnement lui semble poser des risques sanitaires, d'autant plus que le gérant exerce dans une maison de village, mitoyenne à des habitations, où vivent des familles avec enfants, et à un restaurant. Monsieur le Maire répond que ce dossier est en cours. Nous avons demandé au gérant de déposer un dossier de demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public et il est en cours d'instruction. Marie-Anne DAVID dit qu'il est bien qu'il y ait des entreprises à Pont-d'Ain, mais qu'il faudrait qu'elle soit installée dans un local plus adapté. La commune pourrait peut-être l'aider à trouver un autre local. Estelle GAUTHIER demande si nous avons pu aider le primeur de la rue Louise de Savoie à trouver un local. Monsieur le Maire dit qu'il l'a rencontré pour voir quelles solutions étaient envisageables, car actuellement il s'arrête sur la route pour décharger ses marchandises, ce qui est dangereux pour lui et gênant pour les usagers.
- ✚ Canal des Brotteaux d'Oussiat : Annie THRONNER dit qu'elle a vu des gens pêcher dans ce canal alors qu'il y a un panneau d'interdiction. Monsieur le Maire répond que ce canal est privé et appartient à l'usine hydroélectrique.
- ✚ Place de stationnement pour transports de fonds : Denis VIAL dit que ce serait bien d'en créer une au centre-ville afin d'éviter que ces véhicules se stationnent sur la route. Monsieur le Maire dit que nous allons nous en occuper prochainement.

- + Formation des élus : Xavier BENSSOUSSEN dit que les formations proposées par l'AMF peuvent intéresser tout le monde et demande si l'information est diffusée auprès de tous les conseillers. Monsieur le Maire dit qu'à partir de maintenant il en informera tout le monde, et que l'inscription se fait par l'intermédiaire de la mairie. Il précise cependant que le nombre de places disponibles est limité.
- + Recrutement du policier municipal et du chef de projet « Petites villes de demain » : Xavier BENSSOUSSEN demande si ces recrutements avancent. Monsieur le Maire répond que concernant le policier municipal, nous recevons encore des candidatures. Estelle GAUTHIER demande quelle sera sa mission. Monsieur le Maire répond qu'il devra notamment faire respecter les règles de stationnement, en particulier en zone bleue. La commune va gratuitement mettre à la disposition des habitants des disques bleus. Lorsque le policier municipal aura été recruté, durant un mois, nous ferons de la pédagogie auprès des automobilistes pour qu'ils se réhabituent aux règles. A la fin de cette période transitoire, il verbalisera les contrevenants. Il aura également pour rôle de surveiller le respect de la signalisation par les poids lourds, de repérer et faire enlever les « voitures ventouse », de surveiller les opérations d'inhumation et d'exhumation au cimetière... Il ne sera pas armé et n'aura pas pour rôle de combattre la délinquance. Concernant le chef de projet « Petite ville de demain », Monsieur le Maire dit qu'il a une réunion fin mars avec la Communauté de commune pour en discuter.
- + Projet école : Catherine MAST demande quand vont être créés les groupes de travail. Monsieur le Maire dit qu'il en parlera lors d'une réunion avec tous les membres du Conseil Municipal.
- + Projet de station d'épuration : Catherine MAST demande où en sont les études géotechniques : Monsieur le Maire dit que nous attendons les résultats. Sabine LAURENCIN dit que nous devrions les avoir au mois d'avril. Catherine MAST demande quand le permis de construire va être déposé. Sabine LAURENCIN répond que cela devrait être fait en mai-juin.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 21h15.

Prochain Conseil municipal : 19 avril 2021.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Marc JEANDEMANGE

Sylvie EL KHOUTABI